

Instruction n° DGOS/R4/2017/28 du 26 janvier 2017 relative à la sélection de 5 centres spécialisés de l'obésité (CSO) pour l'expérimentation du parcours OBEPEDIA (Obésité pédiatrique sévère)

26/01/2017

Cette instruction a pour objet de « sélectionner 5 centres spécialisés de l'obésité (CSO) volontaires pour participer à l'expérimentation du parcours de soins OBEPEDIA concernant les enfants et adolescents atteints d'obésité sévère et/ou complexe, et impulser une mobilisation des professionnels concernés en établissement de santé et en ville. Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre de l'article 32 de la LFSS 2015 concernant les projets pilotes visant à optimiser les parcours de soins des patients souffrant de pathologies chroniques (Art. L. 162-31-1 du CSS) ».